Image not found or type unknown

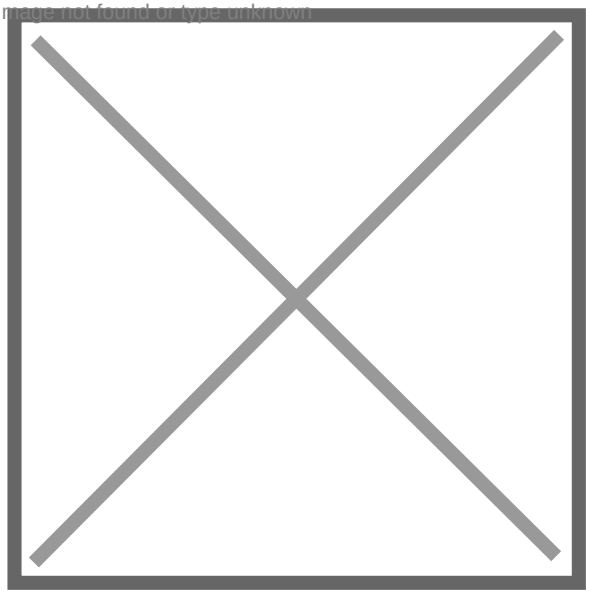

Règlements après Expertise judiciaire

Par **mellodie**, le **30/08/2018** à **01:24**

bonjour .rnest-il vrai que:rn dans le cas d'une expertise judiciaire - et si le juge suit l'expert - le règlement TOTAL des dédommagements est effectué en une seule fois et je peux faire effectuer les travaux que je veux sans demander l'avis de l'assurance; micro-pieux ou injection de résine rnje présume donc que l'expert va étudier les deux possibilités est-ce mon avocat qui va le lui demander?rnl'expert de l'assurance a noté dans son rapportrn"necessité de mettre en oeuvre des micro-pieux ou tout autre moyen permettant de stabiliser les sols"rnje vous remercie de vos précisions cordialement

Par **morobar**, le **30/08/2018** à **19:14**

Bonjour,rnVotre litige et procédure n'est pas à l'endroit de l'assureur, mais certainement d'un constructeur.rnIl faut donc connaitre le dispositif du jugement à intervenir pour connaitre votre degré de liberté.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés